

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE DE POURVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE VAL DE BRESLE organise le **04 Octobre 2020** avec le concours de la **Mairie d'Hautot-sur-Mer** une compétition automobile régionale dénommée :41^{ème} Course de côte de Pourville.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2021, le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2021 et le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile d'Ile-de-France 2021.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie sous le numéro 43 en date du 19/07/2020, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 365 en date du 19/07/2020.

Organisateur technique

Nom : ASA Val de Bresle

Adresse : 4 rue de la Mare à Les Yfs (76630)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires SportifsF. MAWDSLEY.....	Licence n°1653
Commissaires Sportifs	A. LARUE.....	Licence n° _____
	C. FAULIN-LECAT	Licence n°126053
Directeur de Course	H. VERGNORY	Licence n°7092
Directeur de Course Adjoint	L. VARANGLE	Licence n°36384
Commissaires Techniques	J. SALENNE	Licence n° _____
	J. BOUQUET	Licence n°3387
	JL. AUBLE	Licence n°4592
	C. BOGEMANS	Licence n°44924
Chargé de la mise en place des moyens	H. LARUE	Licence n° _____
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	C. CHRYSTEL	Licence n° _____
Chargé des Commissaires de route	S. GOURDAIN.....	Licence n°41830
Chronomètres	P. JEGOU.....	Licence n°3899
	B. LE ROY	Licence n°9337
	R. VOISIN	Licence n°211834
Médecin	Dc D. PROD'HOMME.....	Licence n°230341

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Mardi 29 Septembre 2020.

Publication de la liste des engagés le Jeudi 01 Octobre 2020.

Vérifications administratives les :

..... Samedi 03 Octobre 2020 de 16h00 à 19h00

..... Dimanche 04 Octobre 2020 de 07h30 à 09h00

Vérifications techniques les :

..... Samedi 03 Octobre 2020 de 16h15 à 19h15

..... Dimanche 04 Octobre 2020 de 07h45 à 09h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Dimanche 04 Octobre 2020 à 09h30.

Briefing des commissaires le Dimanche 04 Octobre 2020 à 08h00 devant le restaurant « Chez ADELE » (lieu du petit-déjeuner).

Essais non chronométrés le Dimanche 04 Octobre 2020 de 08h30 à 10h00.

Essais chronométrés le Dimanche 04 Octobre 2020 de 10h15 à 12h15.

Briefing des pilotes par écrit, remis lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Dimanche 04 Octobre 2020 à 12h45.

Course

- 1^{ère} montée le Dimanche 04 Octobre 2020 à partir de 13h15
- 2^{ème} montée le Dimanche 04 Octobre 2020 à partir de 14h45
- 3^{ème} montée le Dimanche 04 Octobre 2020 à partir de 16h15

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le Dimanche 04 Octobre 2020 à 19h00.

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Dimanche 04 Octobre 2020 à 08h15.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives à l'Espace de la Mer les :

..... Samedi 03 Octobre 2020 de 16h00 à 19h00

..... Dimanche 04 Octobre 2020 de 07h30 à 09h00

Vérifications techniques à l'Espace de la Mer les :

..... Samedi 03 Octobre 2020 de 16h15 à 19h15

..... Dimanche 04 Octobre 2020 de 07h45 à 09h15

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse Garage Reference Automobile, Zone Verte, 76340 Rouxmesnil-Bouteilles

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 04 Octobre 2020 à 09h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 04 Octobre.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse ci-dessous, jusqu'au Mardi 29 Septembre 2020 à 23h59 (cachet de la Poste faisant foi).

Raphael VOISIN 55 route departementale 27440 VAL D'ORGER	Tél : 06.51.77.62.54 Mail : rvoisin@rallygt.fr
--	---

Les droits d'engagement sont fixés à 240€, réduits à 120€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement, à l'ordre de ASA VAL DE BRESLE.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Les publicités obligatoires et optionnelles seront communiquées lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La **course de côte de Pourville** a le parcours suivant : **du CD 75 bas de la côte au CD 75 sur le plateau.**

La course se déroulera en **3 montées.**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ	Sur le CD 75
Arrivée	Sur le CD 75 (Ex. Musée Militaire)
Pente moyenne	7%
Longueur du parcours	1300 m
Modalités de retour au départ	En convoi par la route de course
Parc de départ (<i>lieu</i>)	Sur CD 75
Parc d'arrivée (<i>lieu</i>)	Sur CD 75

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès au départ : CD 75 entre le parc fermé et la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieuCD 75

Les concurrents devront se ranger en file de départ, dans la zone prévue à cet effet, 10 minutes avant le départ. Le concurrent qui ne serait pas présent dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents se placeront dans tous les lieux non interdits, par panneau de stationnement interdit.

Il en va de même pour les plateaux qui ne devront en aucun cas gêner la circulation.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé (*lieu exact*) *Front de Mer*

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant le PC Course
- pendant les essais et la course au parc départ
..... devant le PC Course et au parc de regroupement situé en haut de la côte
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée devant le PC Course

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des

dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Espace de la Mer.....Samedi 03 et Dimanche 04 Octobre 2020

Téléphone permanence n°06.12.90.78.38

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SDIS DIEPPE - Téléphone n° SDIS YVETOT 02.35.56.11.11

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes sera remis écrit aux concurrents lors des vérifications administratives.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes :

- une coupe aux trois premiers au scratch
- une coupe au premier de chaque groupe
- une coupe au premier de chaque classe
- une coupe à la première féminine
- une coupe inter-association
- deux coupes seront remises aux commissaires tirés au sort

Les coupes de classe ne sont pas cumulables avec les coupes de groupe.

Remise des prix le Dimanche 04 Octobre 2020 à 19h00 à l'Espace de la Mer.

Tous les concurrents classés et présents à la remise des prix recevront une coupe.

ASA VAL DE BRESLE

CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR						
NUMERO	GROUPE	CLASSE	INSCRIPTION	TRESORIER	VERIFICATION	
			Rang :	Date :	Administratives	Techniques
			Réception :	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Virement		

CONDUCTEUR				VOITURE					
Nom :				Marque : (Ex: CITROEN)					
Prénom :									
Adresse :				Type : (Ex: Saxo VTS)					
Code postal :		Ville :		Année :					
Né(e) le :		à :		Cylindrée :	cm3				
Numéro de permis de conduire :				Poids :					
Délivré le :		à :		Fiche d'homologation:	N°				
Code ASA		N° de Licence :		Passeport technique:	N°				
Ecurie :				Roues motrices	<input type="checkbox"/> 2 RM <input type="checkbox"/> 4 RM				
Groupe Sanguin Rhésus :		Sexe	<input type="checkbox"/> Hom <input type="checkbox"/> Fem	Turbo	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
Tél / Port :				<table border="1"> <tr> <th>GROUPE</th> <th>CLASSE</th> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </table>		GROUPE	CLASSE		
GROUPE	CLASSE								
E-mail :									

Si concurrent en double-monte, vous partirez avec : gros numéro petit numéro

- Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence
- Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de la compétition ainsi que de la réglementation générale des prescriptions générales des courses de côte telles qu'elles ont été établies par la F.F.S.A.

Ce bulletin d'engagement est à retourner avant le :
 Accompagné du règlement des droits d'engagements de

Mardi 29 Septembre 2020 à minuit
120,00 €

Si vous réglez par chèque, à libeller à l'ordre de :

ASA VAL DE BRESLE

A envoyer à l'adresse suivante :

M. Raphael VOISIN
55 route departementale - 27440 VAL D'ORGER

Contact engagement :
 M. Raphaël VOISIN
 Portable : 06-51-77-62-54
 Fax : 09-57-18-94-12
 Mail : rvoisin@rallygt.fr

Fait à	le
Signature	